

CA de l'Ecole polytechnique du 2 avril 2015

DG

Pièce S 15

Association de l'ENSTA ParisTech à l'Ecole polytechnique

L'ambition

L'Ecole polytechnique, dans ses trois missions de formation, de recherche et de développement économique couvre, au plus haut niveau d'excellence, de nombreux domaines scientifiques et d'ingénierie. Ses diplômés sont particulièrement recherchés par les employeurs publics ou privés dans l'industrie ou les services et constituent la principale source de recrutement des grands corps techniques de l'Etat.

L'ENSTA ParisTech, héritière de l'Ecole du Génie Maritime, a pour vocation de former des ingénieurs à forte composante technique, futurs responsables de projets techniques complexes dans les domaines du Transport, de l'Energie et de l'ingénierie des systèmes complexes appliqués à la fois au secteur civil et défense. Ce profil est particulièrement recherché par les entreprises, pour leurs bureaux d'études ou leurs centres de R&D. Certains des anciens élèves de l'ENSTA ParisTech sont aussi anciens élèves de l'Ecole polytechnique ; C'est notamment le cas pour des ingénieurs de l'Armement.

Le positionnement académique des deux écoles est spécifique et complémentaire, l'ENSTA ParisTech affichant une formation et une recherche plus directement appliquées. En matière de recherche, les deux institutions ont d'ores et déjà des liens très forts avec un laboratoire commun dans le domaine des lasers et une équipe commune en chimie.

A l'initiative de la tutelle et avec le plein accord des deux directions, un rapprochement a été mis à l'étude fin 2013 en vue de proposer un schéma conduisant à la formation d'un ensemble cohérent en recherche, en enseignement et en fonctionnement du campus, respectant les positionnements spécifiques de chacun des établissements afin d'éviter toute perte de valeur. Le schéma retenu, parmi diverses options, est celui d'une association de l'ENSTA ParisTech à l'Ecole polytechnique.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de l'Université Paris-Saclay dont les deux écoles sont membres fondateurs. L'ambition de l'ensemble X-ENSTA est de soutenir le succès de l'Université Paris-Saclay en y apportant une composante forte, sous tutelle du ministère de la défense, porteuse des grands enjeux technologiques des industries de souveraineté. Le rapprochement des deux écoles représentera, dans le périmètre de l'Université Paris-Saclay, le potentiel de recherche et d'innovation le plus important pour ce qui concerne les écoles d'ingénieurs présentes sur le plateau.

L'objectif est également que ce rapprochement ait valeur d'exemple et puisse servir de modèle.

Enfin, cette opération fera émerger un interlocuteur privilégié pour les entreprises conduisant à la mise en place de partenariats renforcés et permettant de mieux fédérer les ressources nécessaires et de consolider la réponse à leurs besoins en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Les modalités générales

Suite à la décision prise, en octobre 2013, par la tutelle des deux écoles d'analyser l'opportunité d'un rapprochement de l'Ecole polytechnique et de l'ENSTA ParisTech, les deux écoles ont mené, durant l'année académique 2013-2014, des réflexions sur les différentes approches possibles en lien étroit avec leur tutelle. La mise en œuvre du rapprochement implique la définition d'une stratégie concertée des deux écoles, une vision consolidée de long terme, une coordination concrète de leurs activités de formation, de recherche et d'innovation qui permette la mise en synergie effective de leurs approches académiques, scientifiques et entrepreneuriales respectives.

Il est apparu qu'une organisation institutionnelle pertinente consistait à associer, au sens de l'article L 718-16 de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche promulguée en Juillet 2013, l'ENSTA ParisTech à l'Ecole polytechnique une fois celle-ci transformée en EPSCP grand établissement.

Ce principe a été validé par chacun des deux conseils d'administration en juin 2014.

Les travaux réalisés

Des groupes de travail mixtes ont été mis en place pour la définition plus précise des actions et des perspectives fixées pour l'association.

Le succès d'une telle ambition repose nécessairement sur une parfaite adhésion du corps social des deux établissements et en particulier du corps professoral pour le volet académique. Ainsi pour chacune des missions des écoles, formation, recherche, relations internationales, relations entreprises, innovation, administration et soutien, les groupes de travail mixtes ont permis des échanges constructifs et une bonne association des forces vives des établissements. Sur la base de l'inventaire des liens étroits qui unissent aujourd'hui les deux écoles, les groupes de travail ont proposé les actions court et moyen terme et esquissé des perspectives à long terme. Un tableau, joint à la présente fiche, résume le bilan de ces groupes de travail. Il constitue un socle qui permet la constitution d'un plan d'action à court terme pour la future association qui pourra être mis en œuvre dès conclusion et approbation de la convention.

Les directions des deux écoles ont travaillé sur le projet de la convention d'association joint à la présente fiche et soumis à l'approbation du conseil. La convention d'association doit établir le cadre qui permet la construction et la conduite de la stratégie d'ensemble. Le document s'attache à préciser les principes de l'association ainsi que les axes du rapprochement et non le détail des actions à entreprendre. Il définit la structure de gouvernance et les modalités de fonctionnement. Pour garantir sa pérennité, la convention doit s'inscrire dans un horizon de long terme tout en permettant une mise en œuvre progressive des différentes actions en cohérence avec les ambitions décidées.

Le projet de convention d'association a fait l'objet d'une concertation active. Il a été soumis, dans les mêmes termes, aux comités techniques d'établissement de l'ENSTA ParisTech et de l'Ecole polytechnique. Les avis exprimés sont, dans le cas des deux établissements, favorables.

Si les conseils d'administration des deux établissements se prononcent favorablement sur la résolution qui leur est soumise, ce projet servira de base pour la rédaction, dans un contexte interministériel, du projet de décret d'association. Ce projet de décret pourrait être présenté en juin aux comités techniques d'établissement puis aux conseils d'administration avant présentation pour avis au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, puis au conseil d'Etat.

Résolution proposée au conseil

Le conseil d'administration approuve le projet de convention d'association de l'ENSTA ParisTech à l'Ecole polytechnique et demande à son président de mettre en œuvre le processus conduisant à la parution du décret officialisant cette association.